

faire, mais la qualité morale des programmes peut difficilement être incluse dans les cadres de l'amendement. Alors, je prierais les honorables députés, au cours de la discussion de cette mesure, d'essayer de s'en tenir le plus possible aux termes de cet amendement.

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de faire une réflexion au sujet de votre rappel au Règlement?

Nous avons discuté durant toute la soirée du rapport Massey, du rapport de la Commission royale Fowler, ainsi que de celui de la Commission Aird. Or le rapport de la Commission Fowler, dont j'ai une copie entre les mains actuellement, traite dans plusieurs chapitres de ce dont l'honorable député parle présentement. Alors, il me semble que l'amendement, comme d'ailleurs le sous-amendement, sans référer spécifiquement aux observations que vient de faire l'honorable député, relèvent du débat actuellement en cours. Je sou mets cette opinion avec la plus grande déférence et tout le respect possible.

**M. l'Orateur suppléant:** Je tiens à faire remarquer aux honorables députés que je n'ai pas dit que l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm enfreignait le Règlement; je l'ai prié de s'en tenir le plus possible aux termes de l'amendement. Au fait, si vous lisez l'amendement et le sous-amendement, vous allez constater qu'ils touchent en particulier la réglementation et le financement, par le gouvernement, de la Société Radio-Canada.

Maintenant, l'alinéa 2 de l'article 59 m'impose le devoir de demander aux honorables députés de s'éloigner le moins possible des questions touchant l'amendement qui fait présentement l'objet du débat. Alors, je prierais une fois de plus l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, ainsi que ses collègues, d'y relier le plus possible leurs observations.

**M. Pigeon:** Monsieur l'Orateur, je vous remercie de vos observations. J'entends rester un peu éloigné de la question du financement de la Société Radio-Canada; je veux parler plus spécialement des programmes qui nous sont offerts à la télévision. Au fait, je disais que Radio-Canada devrait s'entourer de conseils compétents, de différentes personnalités spécialement versées dans les diverses sphères de l'activité humaine. Pourquoi ne pas les grouper en plusieurs comités consultatifs qui se réuniraient une fois par mois, par exemple, pour faire la critique des programmes de leur spécialité et présenter leurs suggestions aux autorités et aux réalisateurs.

[M. l'Orateur suppléant.]

Ces comités serviraient aussi à stimuler l'opinion publique dont ils seraient les représentants naturels.

Ils pourraient aussi conseiller les autorités de Radio-Canada dans l'appréciation et le choix des suggestions émanant des spectateurs. Les membres de ces comités recevraient une rémunération pour leurs services, rémunération qui ne devrait certainement pas grever le budget de Radio-Canada.

Organismes d'auto-critique et de recherche.

A l'intérieur des cadres de Radio-Canada, je verrais, si possible, avec satisfaction l'institution d'organismes d'auto-critique et de recherche. Le premier ferait la censure préliminaire des programmes, au point de vue de l'intérêt, de la valeur artistique et morale. Il établirait la cote de chaque programme en tenant compte autant de leur valeur intrinsèque que de leur popularité de bon aloi.

A ce bureau d'auto-critique, j'ajouterais un organisme d'invention.

Sans doute l'idéal serait de faire confiance à des réalisateurs dûment qualifiés, suffisamment libérés et rémunérés. Mais atteindra-t-on jamais cet idéal?

L'organisme que je propose s'emploierait au travail d'invention à la place et au service des réalisateurs. Ceux-ci auraient alors surtout la tâche de la mise en ondes. Certaines attitudes de Radio-Canada ont été dans le passé et sont encore antidémocratiques. Certaines émissions autorisées sont partiales et partisans. Des réformes doivent être apportées.

Un certain nettoyage s'impose à Radio-Canada. Il est temps de réagir.

La télévision et la radio doivent être des moyens de culture et de formation et non pas des foyers de propagande tendencieuse. A peu près tout le monde le pense; alors pourquoi ne pas effectuer dans la mesure du possible un certain nettoyage, enlever impitoyablement tous ceux qui n'ont pas de conscience et qui ne veulent pas s'amender?

Il n'est pas question de moralisme, mais de morale; pas question de brimer qui que ce soit, mais de débarrasser les écrans et les ondes d'une pléiade de faux artistes qui n'ont jamais su ce que c'était que la dignité humaine.

Radio-Canada devrait éviter d'accorder aux gauchistes et aux socialistes la part du lion dans l'usage du réseau.

Radio-Canada, à certains moments, est devenu le fief des socialistes et ils le savent bien. Aussi redoutent-ils tout ce qui peut menacer de le leur enlever.

Je demande à l'honorable ministre du Revenu national, si possible, de donner des ordres aux autorités compétentes de Radio-Canada afin que les programmes soient plus chrétiens et plus conformes aux exigences